

## **ACCRE AIDE AUX CHÔMEURS CRÉANT OU REPRENANT UNE ENTREPRISE**

Pour les créations et reprises d'entreprise intervenant à compter du 1er janvier 2019, l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprise est éligible au bénéfice de ce dispositif d'exonération de cotisations.

[Plus d'informations sur le site de l'URSSAF.](#)

**En complément**

**CONTACTS CFE DE LA CCI DU VAR**

[> EN SAVOIR PLUS](#)